



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

## COMMUNICATION 01/2017

**Préavis 18/2015 – demande de crédit pour le renouvellement de  
l'informatique communale**

**Etat des lieux et dépassements budgétaires**



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Projet de renouvellement de l'informatique communale**

Le préavis 18/2015 relatif à la demande de crédit pour le renouvellement de l'informatique communale a été adopté à l'unanimité le 4 décembre 2015 par le Conseil communal. Ce dernier concernait le renouvellement du logiciel de gestion financière et communale, la mise en place d'une gestion électronique des données ainsi que l'achat d'un logiciel de gestion et suivi de séance. Sur la base des recommandations du Copil informatique qui a procédé à une analyse approfondie des cinq offres reçues, la Municipalité a porté son choix sur de nouveaux fournisseurs informatiques, tant pour les logiciels de gestion financière et communale (Pro-Concept et Nest), soit la société Prime Technologies SA, à Lonay, que pour l'hébergement, soit la société Oxygen Company SA, à Farvagny.

### **Etat des lieux de la mise en place**

Les nouveaux programmes fonctionnent sans problème majeur, le planning est respecté et la collaboration avec les entreprises qui les fournissent et supervisent la mise en place se déroulent très bien, à quelques exceptions. La Municipalité et le Copil informatique ont la chance de pouvoir compter sur un chef de projet compétent et dévoué, M. Ludovic Guggenheim. Le personnel communal fournit d'énormes efforts pour la mise en place et l'adaptation au nouvel environnement informatique. Comme pour tout projet de ce type, il y a beaucoup de travail supplémentaire, notamment de saisies manuelles dans les nouvelles bases de données ; la mise en place et les formations prennent beaucoup de temps également. La Municipalité salue les efforts du personnel et le remercie pour sa compréhension et son engagement.

### **Dépassements budgétaires**

Malheureusement, la nouvelle informatique communale entraîne de nombreux dépassements budgétaires imprévus.

Cela est dû principalement à une mauvaise estimation des coûts prévus dans le préavis 18/2015 :

- ce dernier est basé sur l'offre du fournisseur de services informatiques existant (OFISA, qui ne donnait pas satisfaction). Les importants frais de migrations vers les nouveaux fournisseurs (Neurones-Oxygen et Prime, qui donnent pour l'instant entière satisfaction), en particulier la reprise des données, n'ont donc pas été prévus, ni inclus dans les estimations financières.
- Le préavis ne tenait pas compte du fait que les services de l'ancien fournisseur ont dû être conservés pendant une année supplémentaire (6 mois en 2016, 6 mois en 2017), ce qui a augmenté les coûts.

La plupart des licences pour les logiciels utilisés par l'ancien système doivent être réglées pour toute l'année, notamment pour le paiement des salaires des collaborateurs, même s'ils ne sont utilisés que pendant six mois.

En outre, la Municipalité a décidé d'acquérir de nouveaux services informatiques, non prévus dans le préavis 18/2015 ou au budget 2016, mais d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de l'administration communale :

- un firewall ;
- une amélioration de la capacité de sauvegarde, notamment pour pouvoir garantir la récupération des pièces comptables qu'il faut conserver 10 ans ;
- des accès à distance performants et sécurisés pour les membres de la Municipalité et certains collaborateurs appelés à travailler régulièrement en dehors des locaux de l'administration ;
- un logiciel de réservation des salles plus performant et simplifiant le travail de l'administration (gestion des réservations et facturation) et des utilisateurs ;
- un logiciel de gestion des citernes qui simplifie grandement le travail de l'administration (porté au budget 2017 après information de la CoFin).

Il convient par ailleurs de rappeler que le Conseil communal a amendé le budget informatique 2016 et l'a amputé de CHF 30'000.-.

Enfin, lors de l'élaboration du budget 2017, la Municipalité a commis une erreur d'estimation, car elle n'avait pas les chiffres définitifs à sa disposition, respectivement, elle a tenu les chiffres à sa disposition pour définitifs. Elle n'a notamment pas tenu compte de la cohabitation temporaire entre deux systèmes informatiques et des estimations des frais de fonctionnements prévus au préavis 18/2015.

### Conséquences financières probables

Les conséquences probables sur les comptes 2016 et 2017 sont les suivantes :

Budget informatique accepté par le Conseil communal (hébergement, maintenance et assistance)	CHF 140'000.00
Budget « correct » (tenant compte des frais réels entraînés par le préavis 18/2015 et la cohabitation de deux systèmes informatiques)	CHF 178'951.00
Coûts effectifs estimés	CHF 217'623.00
<b>Dépassement 2016 (avant bouclage)</b>	<b>CHF 77'623.00</b>

Budget informatique accepté par le Conseil communal (hébergement, maintenance et assistance)	CHF 126'800.00
Budget « correct » (tenant compte des frais réels entraînés par le préavis 18/2015 et la cohabitation de deux systèmes informatiques)	CHF 204'890.00
Coûts effectifs estimés	CHF 209'817.00
<b>Dépassement 2017 (estimation)</b>	<b>CHF 83'017.00</b>

Ces chiffres ne sont pas encore consolidés. Les chiffres définitifs seront portés aux comptes 2016, respectivement 2017.

### **Position de la Municipalité**

La Municipalité est consciente que ces dépassements sont inadmissibles. Elle insiste néanmoins sur le fait que le préavis 18/2015 comportait de nombreuses lacunes et que les prix en matière de services informatiques évoluent très rapidement. Enfin, si elle a décidé d'acquérir de nouveaux services, c'est parce qu'elle les a jugé indispensables au bon fonctionnement de la commune. Les premières expériences démontrent que tel est le cas. L'usage de ces nouveaux services devrait par ailleurs entraîner une amélioration des processus de travail ainsi qu'une diminution de la bureaucratie. Ces outils permettront d'assumer les nouvelles normes de la future mise en place de MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

### **Conclusion**

Après consultation du Copil informatique, la Municipalité a décidé de prendre les mesures suivantes, dont elle prie le Conseil communal de prendre acte :

- les dépassements budgétaires 2016, d'un montant approximatif de CHF 77'623.-, seront portés aux comptes 2016, soumis à l'approbation du Conseil communal ;
- les dépassements budgétaires 2017, d'un montant approximatif de CHF 83'017.-, seront portés aux comptes 2017, soumis à l'approbation du Conseil communal ;
- par mesure d'économie, le projet de gestion électronique des documents (GED, prévu dans le préavis 18/2015), qui n'est pas vital pour le bon fonctionnement de l'administration communale même s'il apporterait une amélioration intéressante des processus, ne sera pas mis en œuvre avant 2018. Il fera si nécessaire l'objet d'un préavis complémentaire au Conseil communal, qui pourra se prononcer sur sa pertinence sur la base d'une offre actualisée et certainement plus fiable que celle sur laquelle se basait le préavis 18/2015.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti